

ECOLE / RPI

NOM	RPI Beuxes, Messemé, Sammarçolles	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	Beuxes, Messemé, Sammarçolles	06 /11 / 2018

Participants

☑ : présent.e, ☐ : excusé.e

Représentantes des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
Mme Dessaint Magalie ☑ Mme Duranton ☑ Mme Reignier ☑ Mme Capelle ☑	- Présidente Stéphanie Masson ☑ - Enseignantes Juliette Suire ☑ Alexandra Noé ☑ Emmanuelle Barillot ☑ Marion Croisé ☐ Céline Cornu ☐ - IEN Annie Jussaume ☐	M. Robert, maire de Beuxes ☑ M. Monerris, premier adjoint Beuxes ☑ M. Archambault, maire de Sammarçolles ☑ M. Dazas, président de la CCPL ☐	Invité.s Mme François, maire de Messemé ☑ M. Ledoux, conseiller municipal de Beuxes ☑ Mme Roy, parent élu suppléant ☑ Mme Berton, Adjointe Sammarçolles ☑

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : Alexandra Noé

Ordre du jour

1) Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves.

2) Le vote pour réunir les trois conseils d'école du RPI en un seul conseil.

En cas de vote favorable à la réunion des trois conseils d'école, l'ordre du jour du conseil d'école du RPI sera :

1) Rappel des missions du conseil d'école

2) Règlement intérieur

3) Les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2017-2018 et prévisions pour l'année 2018-2019

4) Le fonctionnement des écoles

5) Organisation du temps scolaire

6) Hygiène et sécurité

7) Les travaux dans les écoles

8) Les projets des différentes écoles

1. Fonctionnement du conseil d'école

Elections des représentants des parents d'élèves

Chaque école a organisé ses propres élections le vendredi 12 octobre.

Voici le compte rendu des élections des représentants des parents d'élèves de chaque école :

École	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	Blancs ou nuls	Nb de sièges	Titulaires élus	Suppléants élus
Beuxes	66	36	30	6	2	Mmes Capelle et Reignier	Mmes Roy et Ledoux
Sammarçolles	70	51	45	6	2	Mmes Dessaint et Duranton	Mmes L'Hostis et Reigner

Les parents élus le sont jusqu'à la prochaine élection en 2019 et organiseront donc les élections de l'année prochaine.

Mme Masson remercie les parents élus de l'année dernière pour la préparation des enveloppes.

Vote pour siéger en un seul conseil d'école pour l'année 2017-2018.

A l'unanimité, il a été voté que les conseils des deux écoles se feront en commun pour le reste de l'année.

Validation du compte rendu précédent.

Les personnes présentes lors du dernier conseil d'école ont validé ce compte rendu.

Lecture des missions du Conseil d'Ecole.

Le conseil d'école est constitué pour un an. Il est composé des enseignants, des maires des communes, du délégué départemental de l'éducation nationale, de l'inspecteur de l'éducation nationale, des représentants élus des parents d'élèves (un titulaire et un suppléant ; seuls les titulaires ont le droit de vote).

Le conseil d'école établit le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école, donne son avis sur toute question touchant au fonctionnement de l'école et à la vie de l'école (cantine, hygiène et sécurité, activités périscolaires, travaux, ...).

Les maires sont surpris que Mme François, maire de Messemé ne puisse pas participer aux différents votes alors qu'elle participe aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants de sa commune.

2. Règlement intérieur et charte de la laïcité

Le règlement intérieur est corrigé (retrait des TAP, modification des horaires) et il est voté à l'unanimité.

La charte de la laïcité a été annexée au règlement intérieur.

Vote également pour la charte internet qui est adoptée à l'unanimité.

3. Actions pédagogiques concourant à la mise en œuvre du projet d'école

*** Projets des écoles :**

Communs tous les ans : - école et cinéma

- culture en herbe

- voyage de fin d'année

Ecole et cinéma

Beuxes : 1^{ère} séance de cinéma le jeudi 22 novembre : « les burlesques »

2^{ème} séance : « tout en haut du monde » le 7 mars

3^{ème} séance « Crac et l'homme qui plantait des arbres » le 4 avril

Crué : 1^{ère} séance le 10 janvier « Monsieur et monsieur »

2^{ème} séance le 16 mai « duos de chocs »

Piscine du 10 / 12 / 2018 au 25/01/2019 le mardi matin et vendredi après midi pour Beuxes.

25/ 03/2019 au 17/05/2019 le mardi et vendredi après midi pour Crué

ASCO : prêt de matériel de motricité pour Crué du lundi 8 avril 2019 au 8 mai 2019

Spectacle culture en herbe :

Beuxes : Peroteau « c'est quoi après ? » le 28 mars

Crué : en attente de la date normalement en période 4 et ce serait « l'envol de la fourmi »

Projet escrime pour Beuxes le mardi après midi en P5 9 séances pour 700 €

Journée RPI le 27 juin à Beuxes

Projet château : Les enseignantes souhaiteraient faire 2- 3 visites dans l'année. Les devis sont en cours :

Azay le rideau : forfait de 30 euros pour 35 élèves maximum.

Château du Rivau, Ternay, Parc mini château d'Amboise : pour la fin d'année,

Fête de l'école le samedi 29 juin 2019 à Crué

Ces projets ne sont réalisables que par les actions menées par **I'ADASC** (association d'enseignants et de parents).

4. Ressources humaines de l'école

Effectifs actuels :

2 TPS
12 PS
5 MS
10 GS

} 29 élèves

12 CP
7 CE1
7 CE2
9 CM1
10 CM2

} 45 élèves

Soit 74 élèves répartis en 4 classes :

- 2 à l'école de Crué : TPS-PS-MS : 19;
GS- CP : 22 soit 41 élèves à Crué

- 2 à l'école de Beuxes : CE1- CE2 :14 ;
CM1-CM2 : 19 soit 33 élèves à Beuxes

Question des TPS : suite au dernier conseil d'école, il avait été décidé de prendre les TPS dès la rentrée de septembre, ce qui a été le cas pour 2 enfants.

Une maman demande que son enfant (11 / 01/ 2016) soit scolarisé maintenant.

Comme le prévoit la loi et le règlement intérieur, on ne peut refuser un élève dont les 3 ans sont révolus dans la limite des places disponibles. Par conséquent, on devrait le prendre en janvier.

Vu l'insistance de la famille et l'effectif peu important des classes, nous l'acceptons à partir du 12 / 11 (avec la remplaçante) ou du 19 / 11 (avec Mme Croisé).

A l'avenir, il serait souhaitable que les familles prennent contact avec leur mairie ou l'équipe enseignante avant la rentrée afin de respecter les rentrées organisées par l'équipe enseignante.

* Effectifs pour 2019

14 PS (4 B, 9 S, 1 M)
12 MS
5 GS

} 31 élèves

10 CP
12 CE1
7 CE2
7 CM1
9 CM2

} 45 élèves

} Soit 76 élèves (19 de moyenne par classe)

Concernant les petits sections, les enfants dont les aînés ne sont pas dans le RPI ont été enlevés. Les maires vont se renseigner auprès des nouvelles familles pour savoir s'ils mettront leur premier enfant dans le RPI.

TPS : il y en aurait 14 (2 de Sammarçolles, 5 de Messemé, 7 de Beuxes). 3 seulement pourraient être scolarisés (début d'année).

* Avenir du RPI

Les municipalités n'ont pas de nouvelles de l'ATD. Il paraît inconcevable que cette étude ne soit pas finalisée (mandatée en novembre 2017 !).

L'ensemble des membres du conseil d'école s'inquiète de ce silence et se demande si des projets ne sont pas en train de se mettre en place sans aucune concertation.

Mme François se charge de contacter la CCPL pour éclaircir ce sujet .

Pour le moment, les communes n'ont pas pris de décision concernant l'unification d'une école unique, ni d'étude concernant l'utilisation d'infrastructures existantes : elles attendent le bilan de l'étude pour prendre des décisions. Les parents élus sont prêts à se remobiliser en cas d'éventuelle fermeture de classe.

*** Horaires des écoles**

Crué : 8 h 45 - 11 h 45 puis 13 h 15 - 16 h 15

Beuxes : 9 h 00 - 12 h 00 puis 13 h 30 - 16 h 30

accueil 10 minutes avant

APC : Pour Crué le mardi et le jeudi de 16 h 15 à 16 h 45.

Le mardi pour Beuxes (16 h 30 - 17 h 30)

Une question est posée sur les retards non autorisés des parents. Il est rappelé que les horaires sont à respecter pour le bon déroulement de l'école (portail fermé qui doit être à nouveau ouvert).

Le règlement intérieur est rappelé : « En cas de négligences répétées concernant la reprise des enfants à la sortie de l'école, le directeur d'école se tient à disposition des parents pour trouver une solution. En cas d'échec, celui-ci se verra dans l'obligation de transmettre une information préoccupante au président du conseil départemental. »

En cas d'empêchement, il est important de prévenir l'école.

En l'absence des parents, l'enfant est remis aux services de cantine, de garderie (TAP), voire de la gendarmerie en maternelle.

Une question est posée concernant la sortie des élèves : Les élèves sont encore présents dans la classe à l'heure de sortie ou c'est l'heure où ils doivent être à la grille de l'école ?

L'équipe enseignante va se renseigner sur ce point auprès de l'inspection académique.

5. Moyens matériels et financiers

Budget alloué par les mairies ou la CCPL :

Crué : pour l'année dernière il y avait 70 euros par élève en maternelle soit 2100 euros.

Pour cette année scolaire le budget est voté en mars /avril de l'année prochaine.

Beuxes : 1800 € par année

Il est rappelé que les livres de prix offerts aux CM2 dépendent d'un autre budget (15 € par élève).

Il est évoqué la prise en charge du livre d'un élève domicilié à Basses. La demande va être faite auprès de cette mairie.

En cas de refus, il sera décidé au deuxième conseil d'école de la prise en charge du livre de cet élève.

Cantine scolaire

De nombreuses questions concernant la cantine de Crué sont remontées :

- le prix du repas a été augmenté à 4€20, prix plus élevé qu'à Beuxes.
- La qualité des repas : demande des 5 fruits et légumes par jour, plat végétarien...

La municipalité se justifie concernant l'augmentation par les frais engendrés par la cantine et précise que les menus sont élaborés en réunion avec le personnel de cantine, qui par ailleurs a pris en compte les remarques du dernier conseil d'école .

La municipalité est prête à rencontrer le parent ayant envoyé la demande concernant les repas.

La question est posée concernant le comportement de certains élèves à la cantine de Beuxes et les mesures à prendre.

Le règlement établi par la mairie précise qu'un élève peut être refusé en cas de mauvais comportement.

Il apparaît en pratique, difficile de mettre cette sanction en application.

Une question est posée concernant la distribution de bonbons à l'école.

Il est rappelé que les bonbons sont exceptionnels et donnés lors des anniversaires. Cependant ils ne sont pas mangés à l'école ; ils sont mis dans le sac de l'enfant donc chaque parent est libre de les donner ou non.

1. Place des parents à l'école

ADASC (association de parents et d'enseignants)

Ses ressources : cotisation demandée aux parents : 15 € par enfant
Mairie : 200 € par classe

Les différentes manifestations organisées :

- Photos de classe ont eu lieu le 1er octobre
- Vente de jus de pomme
- Vente de charcuterie
- Vente de sapin de Noël en partenariat avec GammVert
- Tombola chocolat à Pâques.
- Randonnée le 17 mars 2019 à Beuxes.
- Vide grenier le 19 mai 2019 à Sammarçolles
- Fête d'école le samedi 29 juin à Crué

La présidente est Mme Capelle.

Un complément d'information est apporté concernant l'intervention des parents à l'école en rapport avec le projet d'école (Ambition 3).

Les parents ne peuvent pas venir quotidiennement encadrer un atelier sur le temps de classe.

Leur participation peut être envisagée sur un temps ponctuel.

Ex : des défis scientifiques sont préparés en classe par les enfants et les parents sont invités une journée à venir les résoudre.

Cette organisation peut se décliner autour d'autres matières (mathématiques, arts visuels ...).

Cette approche est à étudier ainsi que les modalités d'accueil. Il est tout à fait envisageable de proposer des créneaux bien précis sur une semaine et les parents s'inscrivent selon leurs disponibilités.

2. Hygiène et Sécurité

Les exercices incendie ont été réalisés comme suit :

- **à Beuxes** : le 25 septembre à 14h50

Avec la remplaçante, les élèves se sont bien dirigés au point de rassemblement même les nouveaux CE1.

Rassemblement pour une sortie vers le portail.

Les piles ont été changées (dernier conseil d'école) , les alarmes sont indépendantes et ne seront pas reliées.

- **à Crué** : le 18 octobre à 10h00. Tout s'est bien passé.

PPMS Attentat/intrusion

- **à Beuxes** le 12/10/18 : un point de rassemblement a été établi derrière une maison dans la rue maison neuve.

- **à Crué** le jeudi 16 octobre, nous sommes restés dans le silence absolu pendant 5 min (→ attentat intrusion en confinement).

La mise à jour du PPMS a été rédigée dans les deux écoles et a été envoyée au 19/10/18.

Une information sera comme chaque année transmise aux familles pour leur expliquer les consignes à respecter notamment en cas de confinement.

Une question est posée concernant la fermeture du portail à Crué : suite au comportement de certains parents (non respect des horaires et remarques déplacées à l'enseignante), les parents n'avaient plus accès le matin à la classe de leur enfant.

Il est décidé que désormais une ATSEM serait présente au portail pour surveiller les entrées dans l'école (plan vigipirate) afin d'autoriser les parents à accéder de nouveau à la classe de leur enfant.

*** Travaux dans les écoles**

Beuxes : Les travaux demandés cet été ont été faits :

- La sonnette a été changée. Elle s'entend désormais dans les deux classes. Mme Masson demande si c'est possible de monter un peu le volume.
- Une baguette dans la BCD a été changée et une chaise a été réparée.
- Des tiges métalliques pour soutenir des livres de la BCD ont été mises en place.
- L'enduit dans la cour sur le mur des locataires a été réparé.
- La gouttière des toilettes a été réparée mais est retombée depuis la rentrée.
- Il reste un petit carton de livres à mettre aux archives.

Mme Masson se charge des anciens manuels.

à étudier :

- Les problèmes de déjections animales sur le terrain empêchent les enfants de faire sereinement du sport. Les élèves vont faire une affiche pour alerter les personnes qui font preuve d'incivisme. Ils vont également faire une affiche pour le problème des mégots sur la place (constatée lors de la journée de ramassage des déchets dans la commune).

- Un ordinateur de la BCD a un problème de compatibilité de sa carte graphique avec les nouvelles versions de windows. Compte tenu des faibles performances de ce matériel, Vienne service propose un remplacement de l'unité centrale (de 435 € à 510 €).

Il n'apparaît pas judicieux de faire une si grosse dépense pour un ordinateur qui ne sert pas quotidiennement.

Mme Masson préférerait, si c'est possible, d'installer un ordinateur portable (don de Mme Robin, habitante de Beuxes) sur le réseau de l'école.

Elle demande également que la mairie exige que Vienne service trouve une solution pour le TBI (machine virtuelle) qui n'est toujours pas compatible avec l'ordinateur portable livré en 2017.

- La porte de la cantine ne tient pas ouverte.
- L'enduit du préau tombe.
- Il est demandé de renouveler les poches de froid qui ont été utilisées lors d'une chute.

Crué : Travaux effectués :

- Le portail a été surélevé.
- les trous ont été rebouchés dans la cour.
- la peinture du mur de la cantine (côté pré) a été effectuée.
- le câble ethernet a été acheté mais en attente des accords CCPL et Mairie pour l'installation du vidéoprojecteur.
- des étagères ont été installées dans la classe de Madame Noé.

Le parking envisagé au conseil du mois de juin ne pourra pas être réalisé pour cause de sécurité (sortie dans le virage).

3. Mise en œuvre et suivi du Projet éducatif de territoire (PEDT)

La CCPL, suite au retour de la semaine à 4 jours , précise l'évolution du PEDT sur le territoire.

Un accueil périscolaire quotidien a été mis en place ainsi que le mercredi dans certains lieux (Moncontour, Monts sur Guesnes, Bournand, Les Trois Moutiers, Saint Jean de Sauves).

Les parents précisent que cette organisation ne permet pas aux parents du RPI d'en bénéficier (trop loin, peu de places).

4. Activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles organisées par les collectivités et mises en œuvre hors temps scolaire, dans les locaux scolaires

Fait à Beuxes

Le 29 novembre 2018

La présidente du Conseil d'Ecole : Mme Masson

La secrétaire de séance : Mme Noé